



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins

Excusés : MM. Céline Hirchi, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Procurations : de Mme Céline Hirchi à Mme Eliane Poulnot, de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert et de M. Gérard Thomas à M. Christophe Demesmay

Secrétaire de séance : M. Edouard Euvrard

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Rénovation thermique et création d'une chaufferie bois à salle polyvalente : approbation du lot 6 (chauffage bois – ventilation) du marché de travaux

En raison de la liquidation de l'entreprise de chauffage qui avait été retenue lors de la passation du marché en août, la Commune s'est vue dans l'obligation de lancer un nouvel appel d'offres sur ce lot. Après ouverture des plis, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Vinci-Facilities pour un montant hors taxes s'élevant à 140 288.94 €.

A l'issue de cette contractualisation, le montant hors taxes des travaux s'élève à 401 426.92 €. Avec les prestations annexes (études, maîtrise d'œuvre, coordination sécurité, contrôle technique et frais divers) l'opération globale se monte ainsi à 449 600.00 € HT.

Le montant des aides publiques et privées, estimé à 358 738.00 €, porte le coût réellement à la charge de la collectivité à 90 862.00 €.

2- Signature d'une convention avec le Grand Besançon dans le cadre du fonds « isolation et énergie » pour les communes

Dans le cadre du marché de rénovation thermique de la salle polyvalente et afin que la Commune soit en mesure de percevoir une aide financière du Grand Besançon dont le montant est estimé à 56 711.00 €, la convention de partenariat proposée par la CAGB est validée par le Conseil municipal.

3- Centre de loisirs d'hiver

Un centre de loisirs destiné aux enfants âgés de 4 à 11 ans se déroulera à la salle polyvalente entre le lundi 18 et le vendredi 22 février prochains sur le thème « Graine d'artiste et art attitude ».

Les inscriptions pourront se faire à la journée avec ou sans repas ou à la demi-journée.

L'accueil sera échelonné le matin entre 8h30 et 9h30 ; le retour du midi se fera entre 13h30 et 14h00 et les enfants sortiront du centre entre 17h00 et 17h30 (sauf le vendredi pour lequel la sortie devra se faire à 17h00).

Les tarifs resteront inchangés, à savoir :

Tarif habitants de Gennes			
	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	82 €	55 €	50 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	78 €	50 €	45 €

Un supplément de 5 € par semaine sera demandé pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Gennes et, comme à l'accoutumée, une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille. Les Bons Vacances de la Caisse d'allocations familiales seront acceptés.

4- Contrat d'engagement éducatif pour le centre de loisirs

Afin de renforcer l'équipe municipale qui dirigera le centre aéré, une animatrice sera recrutée pour la semaine. Stagiaire BAFA, elle sera rémunérée 45 € brut par jour (montant auquel s'ajoute une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % du salaire brut).

5- Indemnité de fonction des élus

En raison de la modification au 1^{er} janvier 2019 de l'indice de référence sur lequel sont calculées les indemnités de fonction des élus locaux, le Conseil municipal prend règlementairement une nouvelle délibération pour valider ce changement. Les taux appliqués à cet indice de référence servant à déterminer le montant des indemnités restent les mêmes, à savoir 31 % pour le maire et 8 % pour les adjoints.

6- Délégation de signature au maire pour engager les dépenses inférieures au seuil formalisé des marchés publics

A la demande de la Direction des Finances Publiques, le Conseil municipal délibère afin d'autoriser le maire à engager seul (c'est-à-dire sans réunion préalable de l'assemblée communale) les dépenses dont le montant reste inférieur au seuil formalisé des marchés publics (montant variables selon le type de prestation). Concrètement, le Conseil municipal continuera à se positionner d'une manière collégiale pour tout projet d'envergure.

7- Remboursement de la société Bourgogne Repro suite à un changement de prestataire

La société avec laquelle un nouveau bail a été signé pour le photocopieur du secrétariat (Bourgogne Repro) rembourse à la mairie la somme de 1 260 €, cette dernière correspondant au montant de la location qui restait due à l'ancien prestataire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Etat-Civil**

Le 22 janvier : décès de Monsieur Michel Martin à l'âge de 75 ans. Nous présentons nos condoléances à la famille et aux proches du défunt.

- **Urbanisme : dossier accepté**

Le 1^{er} février : déclaration préalable 025.267.19.C0001 – parcelle cadastrée section AA numéro 163 – bardage d'une façade de maison

- **Repas des anciens 2019**

Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé samedi 12 janvier, comme toujours dans la bonne humeur. Durant ce moment tant apprécié d'échanges et de convivialité, 62 repas ont été servis pour nos anciens du village. Un grand merci à tous les bénévoles sans qui cette organisation n'aurait pas été possible.

- **Assemblée Générale de l'A.G.R.I.S.S. (Association d'un Groupe de RIverains du Site Seveso) de Gennes**

En annexe du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil municipal, une information de l'A.G.R.I.S.S. mentionnait comme date d'Assemblée Générale le vendredi 25 janvier. En raison d'impératifs, cette réunion a dû être repoussée à la date du **mercredi 6 mars**. Elle débutera à 20h00 et se tiendra à la salle vers l'église.

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le vendredi 15 mars prochain.